

## *Conditions pour gagner les indulgences attachées au Chemin de la Croix.*

Les conditions essentielles pour gagner ces indulgences, sont :

1. Que le Chemin de la Croix ait été béni par un prêtre qui en a reçu le pouvoir.
2. Qu'on fasse réellement les stations, c'est-à-dire qu'on aille de l'une à l'autre, en changeant de lieu, quelque rapprochées qu'elles soient.
3. Qu'on s'occupe pieusement de chaque mystère, soit mentalement, soit en récitant quelques prières. Il est d'usage d'ajouter à ces pieuses considérations un Pater, un Ave, un Gloria Patri, et les versets *Miserere Nostri . . . Fidelium . . .* En outre on dit, pour terminer, cinq fois le Pater, l'Ave et le Gloria Patri, selon les intentions de l'Eglise, plus une fois pour le souverain Pontife.

Lorsque le Chemin de la Croix se fait solennellement et qu'il y a foule, il suffit de s'agenouiller à chaque station en se tournant du côté où elle se trouve.

Pour gagner les indulgences du Chemin de la Croix au moyen d'une seule croix, il faut :

1. Avoir en propre une croix bénite à cet effet, par un Prêtre qui tient ce pouvoir du souverain Pontife ou du Général des PP. Mineurs de l'Observance de St. François. Cette croix ne peut servir que pour la personne à qui elle appartient.
2. Tenir cette croix entre les mains pendant qu'on fait les quatorze stations.
3. Réciter un Pater, un Ave et un Gloria Patri, à chaque station.
4. Ajouter ensuite cinq Pater, cinq Ave, et cinq Gloria Patri, en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et enfin un Pater, un Ave, et un Gloria Patri à l'intention du souverain Pontife ; ce qui fait en tout vingt Pater, Ave et Gloria Patri.
5. Etre légitimement empêché de faire le Chemin de la Croix, selon la manière ordinaire, dans un lieu où il est érigé.